



Informations importantes pour les patients qui vont recevoir un produit de contraste

(D'après le site ANSM.sante.fr- 18 Mars 2020)

Les produits de contraste sont utilisés pour la réalisation de certains examens à visée diagnostique (scanner, IRM, échographie...). Ils servent à augmenter artificiellement le contraste afin de mieux visualiser un organe ou une pathologie. Ils sont injectés le plus souvent par voie intra veineuse quelques minutes avant la réalisation de l'examen.

Tous les produits de contraste peuvent être à l'origine de réactions mineures ou parfois graves (choc anaphylactique). Les réactions appelées « réactions d'hypersensibilité immédiate » sont souvent imprévisibles et peuvent survenir immédiatement après l'injection.

Si vous êtes allergique à un produit de contraste, signalez-le à l'équipe médicale.

Si vous avez présenté une réaction anormale lors d'une précédente administration de produit de contraste, parlez-en avec l'équipe médicale.

Si vous êtes asthmatique ou présentez un terrain dit « atopique » se manifestant, par exemple, par de l'eczéma, de l'urticaire, un rhume des foins, des conjonctivites allergiques etc. vous avez plus de risque de faire une réaction d'hypersensibilité : parlez-en avec l'équipe médicale.

Après l'injection, vous devez signaler immédiatement au personnel soignant si vous ressentez les symptômes suivants : gonflement, démangeaisons, érythème, urticaire.